

## **Avis des Elus du CSE Siège sur l'Information-Consultation et rendu d'avis sur le réaménagement de certaines unités de services.**

Pour rappel, ce projet initié en 2017 a été interrompu en 2019 par la commission de sécurité de la préfecture. France télévisions avait pris d'énormes libertés avec les normes de sécurité. Depuis janvier, les travaux sont à nouveau autorisés. Un feu vert qui permet à la direction de relancer ses projets de réorganisation d'un certain nombre de services et direction.

Sont concernés, la Direction Générale, le Secrétariat Général, les Ressources Humaines, la Finance, La Fabrique et la Direction du Numérique Antennes et Programmes soit près de 1000 collaborateurs répartis sur trois bâtiments (MFTV, Valin, EOS).

Si pour la direction il est indispensable de faire évoluer les espaces de travail car la crise sanitaire et le développement du télétravail ont changé les attentes des salariés, les élus du CSE eux, sont plus circonspects et leurs interrogations sont nombreuses

Déplacer un millier de personnes sur un temps réduit, une année, n'est pas sans conséquences !

Or à aucun moment les impacts de ce déménagement sur les intéressés, et les risques professionnels qui en découlent, ne sont pris en compte !

Aucune étude d'impacts, aucune expertise n'est jointe aux documents fournis aux élus pour qu'ils puissent donner un avis éclairé et motivé.

Les déménagements font souvent suite aux réorganisations de certaines directions.

Ces réorganisations se sont multipliées ces dernières années obligeant certains collaborateurs à changer de lieu de travail à plusieurs reprises, dans différents bâtiments.

Les membres de la CSSCT ont fait remarquer que certaines de ces réorganisations ont détruit des collectifs de travail.

A croire qu'aucun retour d'expérience sur ce type d'opérations, que France Télévisions a déjà connues dans le passé, n'a servi dans la conduite de ce projet.

Concernant le projet lui-même les questions sans réponses sont nombreuses :

- Le référentiel d'aménagement est resté le même qu'avant la crise covid.

Si le nom a changé, les espaces appelés désormais « espaces collaboratifs » ressemblent beaucoup à des open-space version réduite, avec les nombreux problèmes qui vont avec : bruit, manque de confidentialité, fatigue, climatisation, manque d'espace, risque accru de contamination, formation de clusters...

Quid du confort du salarié et de leurs futures conditions de travail dans ces nouveaux espaces ?

Quid de l'incitation à revenir travailler en présentiel, au bureau ?

Quid des conséquences sur les interactions entre les salariés, leurs collectifs et leurs besoins ?

- Concernant les espaces de travail, les salariés ne s'y retrouvent pas

La direction assure que les espaces ont des surfaces équivalentes mais les membres de la CSSCT ont fait remarquer que certains salariés ressentent plutôt une baisse de l'espace individuel et demandent que soit respectée une surface minimale. Certains couloirs de circulation sont comptés comme de l'espace individuel.

Les bureaux sont parfois très proches les uns des autres. Ces constats interrogent fortement les conditions de sécurité en cas d'encombrement des circulations et des besoins d'évacuation des personnels ?

- Les petits espaces de réunions pour deux ou trois personnes avec des cloisons en verre posent des problèmes de confidentialité. Exemple : un salarié accompagné par un délégué syndical reçu par son manager ou la RH, entretiens annuels, entretien de recadrage, communications avec des externes...
- 2 zones hors lumière de jour ont été identifiées par les élus, une à Valin niveau 3, au centre du bâtiment et l'autre au siège, au 7<sup>ème</sup> étage, ceci alors même que la direction a affirmé qu'aucune zone prévue dans le projet ne serait hors lumière de jour.

De l'ensemble de ces constats, découlent plusieurs questions :

- La direction a-t-elle procédé à une étude capacitaire par service et par direction afin de qualifier les conséquences des changements pour les salariés ?
- La direction a-t-elle procédé à un relevé des besoins individuels et collectifs (rangement, archives, stockages, espaces annexes, mobilier spécifique...) ?
- Qu'en est-il des travailleurs en situations de handicap et de l'adaptation de leur poste ?
- Qu'en est-il des besoins en stationnement et de restauration ?
- Qu'en est-il des impacts en termes de temps de trajet domicile-lieu de travail ?
- Qu'en est-il de la densité des espaces futurs ?
- Qu'en est-il de la cohérence entre les implantations spatiales et les besoins fonctionnels entre les différentes unités ?
- Quel est le coût de ce déménagement ?
- Entre 2017 et aujourd'hui, les effectifs concernés par ce déménagement sont-ils identiques, plus nombreux, moins nombreux ?
- Quid de la méthode et du calendrier précis de ce déménagement ?
- Quelles sont les garanties RSE imposées à ce déménagement ?

Nombre de réponses à ces questions restent à préciser ce qui interroge fortement le caractère sincère et loyal de cette procédure d'information-consultation sur un projet d'une telle ampleur.

Ce qui interroge également le caractère sincère et loyal de cette procédure est la concomitance du calendrier d'information-consultation sur le projet avec les élections professionnelles qui ont eu lieu pour le renouvellement des instances au niveau du siège.

Les élus déplorent ces conditions car l'examen d'un projet si important en plein renouvellement des instances n'a pas favorisé des conditions adaptées pour l'examen précis et approfondi de ce projet.

Le projet est complexe, et il est difficile pour les élus de le valider et de le soutenir en l'état. Aussi les élus souhaitent conserver un droit de regard sur l'avancement de la mise en place du projet par des points réguliers en CSE.

Ils préconisent la création d'une commission de suivi de la mise en place du projet de réaménagement.

Celle-ci permettra d'enclencher des alertes, si la mise en place du projet génère des situations de souffrances, des risques professionnels et des risques opérationnels pour les personnels concernés.